

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, mardi 2 juillet 2019 à 19H00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Sont absents :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion  
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du
4. **LÉGISLATION**
  - 4.1 Abrogation de la résolution 2019-06-188
  - 4.2 Adoption du projet du règlement 181-2019
  - 4.3 Adoption du règlement 182-2019
5. **FINANCES**
  - 5.1 Compte pour approbation
  - 5.2 Refinancement des règlements 137-2014 et 138-2014
  - 5.3 Adjudication de la soumission de l'émission des billets
  - 5.4 Résolution de concordance et de courte échéance
  - 5.5 Transfert de crédits du projet creusage de fossés aux projets de travaux de réfection du rang 9
  - 5.6 Transfert de crédits du projet de lignage de chausser du rang petit Shelley au projet des jeux d'eau
  - 5.7 Transfert de crédits du projet de tournoi de soccer au projet des jeux d'eau
6. **MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURE – TRAVAUX**
  - 6.1 Demande d'assistance financière au député de Beauce-Sud dans le programme d'aide à la voirie local – volet particulier

d'amélioration pour projets d'envergure ou  
supramunicipaux

6.2 Autorisation de demande d'aide financière dans le PAFILR

6.3 Vente de terrain municipal - lot 5 965 453

6.4 Vente de terrain municipal - lot 5 060 445

6.5 Mandat au notaire Mario Mathieu pour effectuer une  
demande à la CPTAQ pour vente de propriété municipale

6.6 Mandat à l'arpenteur-géomètre Francis Carrier pour  
création d'un lot sur une propriété municipale

## 7. PERSONNEL

7.1 Dépôt d'une lettre de démission du conseiller au siège  
numéro 6

## 8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Appui à la MRC Beauce-Sartigan pour la poursuite de  
préparation de plans préliminaires pour l'étude de coûts  
d'une salle de spectacle et demande d'assistance financière

8.2 Parade de l'événement Spectacle Grands feux de Saint-  
Honoré-de-Shenley

## 9. RAPPORT

## 10. CORRESPONDANCE

## 11. AUTRES SUJETS

11.1 Félicitation à l'Usine Sartigan pour l'obtention d'un support  
financier du gouvernement pour modernisation de ces  
équipements

11.2 Retrait du vote par correspondance pour élection

12. Période de questions

13. Clôture / ajournement de la séance

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la  
bienvenue aux membres du conseil.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2019-07-212** Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine  
Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter  
l'ordre du jour.

## 3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

**2019-07-213** Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur  
Shawn Marier et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-  
verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2019, de la séance  
extraordinaire du 11 juin 2019 et de la séance d'ajournement du 18  
juin 2019.

## 4. LÉGISLATION

### 4.1. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2019-06-188

**2019-07-214** **Considérant** que lors de la séance extraordinaire qui a eu lieu le 11 juin  
2019, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2019-06-188

intitulée « Adoption du projet de règlement no 181-2019 amendant le règlement de zonage 55-2006 » ;

**Considérant** que le processus d'adoption du règlement 181-2019 n'a pu être fait selon la procédure émise par la MRC ;

**Considérant** que pour procéder de façon adéquate, il y aurait lieu d'abroger la résolution et en adopter une nouvelle ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil abroge la résolution numéro 2019-06-188 intitulée « Adoption du projet de règlement no 181-2019 amendant le règlement de zonage 55-2006 ».

#### **4.2. ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT 181-2019**

**2019-07-215**

**Considérant** que le directeur général et secrétaire-trésorier a présenté le projet de règlement no 181-2019 en indiquant l'objet, le coût et la portée ;

**Considérant** que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le projet règlement no 181-2019 intitulé Règlement de modification du Règlement de zonage par lequel la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley modifie le Règlement de zonage no 55-2006 **afin d'apporter des précisions à certains usages autorisés dans la zone agricole permanente et d'autoriser les logements bigénérationnels** soit et est adopté par ce conseil;

**Que** ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Que** la période de consultation soit prévue du 10 juillet au 17 juillet 2019 inclusivement;

**Que** l'assemblée publique de consultation soit tenue le 17 juillet 2019 à **19h00** sur ledit projet;

**Que** la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce Sartigan:

**Que** le texte du projet de Règlement no 181-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit

#### **4.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 182-2019**

**2019-07-216**

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 18 juin 2019 ;

**Considérant** qu'un projet de règlement a dûment été déposé lors de la séance du conseil tenue le 18 juin 2019 ;

**Considérant** que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 182-2019 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil adopte le règlement d'emprunt numéro 182-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 141 678 \$ pour l'achat d'un souffleur à neige.

## **5. FINANCES**

### **5.1. COMPTE POUR APPROBATION**

**2019-07-217** Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer pour le mois de juin 2019 au montant de 444 191,59 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 251 671,12 \$, les comptes à payer représentent 160 944,14 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 31 565,03 \$.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

##### **Code municipal**

##### **Article 961**

Je soussigné Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2019 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2019-07-217

---

Serge Vallée, D. G. et Sec.-Trés.

### **5.2. REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 137-2014 ET 138-2014**

**2019-07-218** **Considérant** que les règlements numéro 137-2014 et 138-2014 sont à refinancer pour le 9 septembre 2019 ;

**Considérant** le montant à refinancer est de 1 044 300 \$ ;

**Considérant** que le directeur général doit procéder au refinancement avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que le Ministère du Revenu ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur général à procéder au refinancement des règlements 137-2014 et 138-2014.

### 5.3. ADJUDICATION DE LA SOUMISSION DE L'ÉMISSION DES BILLETS

2019-07-219

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 juillet 2019, au montant de 1 372 900 \$ ;

Date d'ouverture :	2 juillet 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 juillet 2019
Montant :	1 372 900 \$		

**Considérant** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

#### 1 -CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE

126 100 \$	2,56000 %	2020
130 000 \$	2,56000 %	2021
134 200 \$	2,56000 %	2022
92 300 \$	2,56000 %	2023
890 300 \$	2,56000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,56000 %

#### 2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

126 100 \$	2,60000 %	2020
130 000 \$	2,60000 %	2021
134 200 \$	2,60000 %	2022
92 300 \$	2,60000 %	2023
890 300 \$	2,60000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,60000 %

#### 3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

126 100 \$	2,10000 %	2020
130 000 \$	2,10000 %	2021
134 200 \$	2,10000 %	2022
92 300 \$	2,20000 %	2023
890 300 \$	2,35000 %	2024

Prix : 98,60500 Coût réel : 2,66874 %

**Considérant** que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE est la plus avantageuse ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par Madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 9 juillet 2019 au montant de 1 372 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 166-2018 et 162-2017. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

#### 5.4. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

2019-07-220

**Considérant** que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 372 900 \$ qui sera réalisé le 9 juillet 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de
166-2018	542 726 \$
166-2018	700 174 \$
162-2017	130 000 \$

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**Considérant** que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 166-2018, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Chamapgne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 juillet 2019 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 janvier et le 9 juillet de chaque année ;

3. les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire--trésorier ;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	126 100 \$	
2021.	130 000 \$	
2022.	134 200 \$	
2023.	92 300 \$	
2024.	95 300 \$	À payer en 2024
2024.	795 000 \$	À renouveler

**Que**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 166-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 juillet 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **5.5. TRANSFERT DE CRÉDITS DU PROJET CREUSAGE DE FOSSÉS AU PROJET DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 9**

**2019-07-221**

**Considérant** que la Municipalité veut procéder à de nouveaux travaux dans le rang 9 ;

**Considérant** qu'il y a des crédits de disponibles dans le projet creusage de fossés ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le transfert d'un montant de 30 000 \$ du projet de creusage de fossés au projet de travail dans le rang 9.

#### **5.6. TRANSFERT DE CRÉDITS DU PROJET DE LIGNAGE DE CHAUSSÉE DU RANG PETIT SHENLEY AU PROJET DES JEUX D'EAU**

**2019-07-222**

**Considérant** que la Municipalité doit combler un manque de fond pour la réalisation des jeux d'eau ;

**Considérant** qu'il y a des crédits de disponibles dans le projet de lignage de la chaussée du Petit Shenley ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le transfert d'un montant de 2 000 \$ du projet de lignage de la chaussée du Petit Shenley au projet des jeux d'eau.

#### **5.7. TRANSFERT DE CRÉDITS DU PROJET DE TOURNOI DE SOCCER AU PROJET DES JEUX D'EAU**

**2019-07-223**

**Considérant** que la Municipalité doit combler un manque de fond pour la réalisation des jeux d'eau ;

**Considérant** qu'il y a des crédits de disponibles dans le projet du tournoi de soccer ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le transfert d'un montant de 2 000 \$ du projet de tournois de soccer au projet des jeux d'eau.

## **6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX**

### **6.1. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ DE BEAUCE-SUD DANS LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL – VOLET PPA-PES**

**2019-07-224**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a des travaux d'amélioration de route à effectuer dans le rang 6 Sud ;

**Considérant** que les travaux peuvent être financés par le Programme d'aide à la voirie locale du Ministère des Transports dans le cadre du volet Projets particulier d'amélioration – sous volet projets d'envergure ou supra municipaux (PPA-PES) ;

**Considérant** que la demande doit être faite au bureau du député du territoire ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley fasse une demande de 50 000 \$ au bureau du député de Beauce-Sud, monsieur Samuel Poulin, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet PPA-PES pour des travaux d'amélioration de la route dans le rang 6 Sud.

### **6.2. AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PAFILR**

**2019-07-225**

**Considérant** la Municipalité est admissibles à une aide financière du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR) ;

**Considérant** que la responsable des sports, loisirs et culture propose de faire une demande dans ce programme pour l'installation de panneaux dans le corridor attitré au ski de fond et à la raquette ;

**En conséquence** il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à déposer une demande d'aide financière au Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air ;

**Que** la responsable des sports, loisirs et culture soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à la demande.

### **6.3. VENTE DE TERRAIN MUNICIPAL - LOT 5 965 453**

**2019-07-226**

**Considérant** qu'une personne a démontré un intérêt pour l'acquisition d'une parcelle du terrain de la Municipalité identifié comme étant le Lot 5 965 453 ;

**Considérant** que la demande a été faite pour l'obtention d'une superficie de 13 875 pieds carrés sur les 30 698 pieds carrés actuels ;

**Considérant** que la Municipalité est ouverte à céder une part du Lot 5 965 453 ;

**Considérant** que la Municipalité propose un prix de 1,14 \$ du pied carré ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil propose un montant de 1,14 \$ du pied carré pour la vente d'une parcelle du Lot 5 965 453 ;

**Que** la personne ayant démontré un intérêt pour l'acquisition du terrain co-signe avec la Municipalité, une promesse d'achat.

### **6.4. VENTE DE TERRAIN MUNICIPAL - LOT 5 060 445**

**2019-07-227**

**Considérant** qu'une personne a démontré un intérêt pour l'acquisition du terrain de la Municipalité désigné comme étant le Lot 5 060 445 ;

**Considérant** que la Municipalité est ouverte à céder le Lot 5 060 445, mais veut conserver une part du terrain où sont situés le réservoir d'eau et le bâtiment du puits ;

**Considérant** que la Municipalité demande un montant de 120 000 \$ pour le terrain ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil propose un montant de 120 000 \$ pour la vente du terrain Lot 5 060 445 ;

**Que** la personne ayant démontré un intérêt pour l'acquisition du terrain co-signe avec la Municipalité, une promesse d'achat.

### **6.5. MANDAT AU NOTAIRE MARIO MATHIEU POUR EFFECTUER UNE DEMANDE À LA CPTAQ POUR VENTE DE TERRAIN MUNICIPALE**

**2019-07-228**

**Considérant** que le terrain municipal désigné comme étant le Lot 5 060 445 pourrait faire l'objet d'une éventuelle vente ;

**Considérant** que le Lot 5 060 445 est situé dans une zone agricole et que certains aspects doivent être vérifiés avec la CPTAQ au préalable ;

**Considérant** que la Municipalité désire s'adjoindre les services d'un notaire pour effectuer la vérification auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil ordonne que la Municipalité mandate le notaire Me Mario Mathieu pour préparer et transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec le formulaire de déclaration d'exercice d'un droit, article 32.1, afin de vérifier les droits acquis ainsi que la possibilité d'un morcellement d'une partie du lot 5 060 445 définis sur le plan préparé par Francis Carrier, arpenteur-géomètre le 2 juillet 2019 ;

**Que** le conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité la déclaration d'exercice d'un droit.

#### **6.6. MANDAT À L'ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE FRANCIS CARRIER POUR CRÉATION D'UN LOT SUR UNE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE**

**2019-07-229**

**Considérant** que le terrain municipal désigné comme étant le Lot 5 060 445 pourrait faire l'objet d'une éventuelle vente ;

**Considérant** que la Municipalité veut faire lotir une parcelle du Lot 5 060 445 avant d'entreprendre un processus de vente ;

**Considérant** que la Municipalité désire s'adjoindre les services d'un arpenteur-géomètre ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil ordonne que la Municipalité mandate monsieur Francis Carrier, arpenteur-géomètre, pour effectuer une création de Lot sur un terrain municipal.

### **7. PERSONNEL**

#### **7.1. DÉPÔT D'UNE LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER DU SIÈGE NUMÉRO 6**

**2019-07-231**

**Considérant** que le conseiller municipal, monsieur Charles Bolduc, attiré au siège numéro 6 a déménagé dans une autre localité et n'est donc plus citoyen de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

**Considérant** que le conseiller au siège numéro 6 ne répond plus aux exigences de l'article 61 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Essentiellement les conditions suivantes :

- *L'élu doit avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale de la municipalité (en tant que **domicilié** ou **propriétaire** d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité); et*
- *Il doit résider de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité pour la période fixée à l'article 61.*

**Considérant** que suite à une consultation avec la Commission municipale du Québec, le directeur général a demandé au conseiller du siège numéro 6 de remettre sa démission au conseil ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte et entérine la démission de monsieur Charles Bolduc de son poste de conseiller au siège numéro 6 ;

**Que** le conseil offre ses sincères remerciements à monsieur Charles Bolduc pour son dévouement envers la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ainsi que son apport à l'avancement de celle-ci.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1. APPUI À LA MRC BEAUCE-SARTIGAN POUR LA POURSUITE DE PRÉPARATION DE PLANS PRÉLIMINAIRES POUR L'ÉTUDE DE COÛTS D'UNE SALLE DE SPECTACLE ET DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE**

**2019-07-231**

**Considérant** que la MRC Beauce-Sartigan a fait de l'une de ses priorités la mise en place d'une salle de spectacle régionale ;

**Considérant** que dans le cadre de ce projet, la MRC Beauce-Sartigan a fait faire une étude de faisabilité ;

**Considérant** que l'édification d'une salle de spectacle serait un apport considérable pour la région dans plusieurs facettes telles que le développement de la culture, le volet récréotouristique, ou encore l'offre de service à plus grande échelle ;

**Considérant** que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley perçoit le projet comme une valeur ajoutée pour toute la région et que l'ensemble de la population de chaque municipalité de la MRC pourrait en bénéficier ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie la MRC Beauce-Sartigan pour la poursuite de préparation de plans préliminaires pour l'étude de coûts d'une salle de spectacle ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie la MRC Beauce-Sartigan dans ces démarches de demandes d'assistance financière en lien avec le projet de salle de spectacle.

### **8.2. PARADE DE L'ÉVÉNEMENT SPECTACLE GRANDS FEUX DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**2019-07-232**

**Considérant** que le comité de Spectacle Grands feux de Saint-Honoré-de-Shenley a déposé au conseil un plan du parcours de leur défilé traditionnel ;

**Considérant** que le défi lié doit emprunter des rues qui seront utilisées pour détourner la circulation due aux travaux de réfection de la 269 entre les rues Lachance et Mercier ;

**Considérant** que la Municipalité ne s'oppose pas au défilé de Spectacle Grands Feux de Saint-Honoré, mais que leur activité soit balisée et supervisée par la Sûreté du Québec ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le défilé de Spectacle Grands feux de Saint-Honoré, mais que démarches soient entreprises avec la Sûreté du Québec pour escorter le défilé.

La résolution est conditionnelle à l'implication de la Sûreté du Québec dans la réalisation du défilé.

## **9. RAPPORT**

## **10. CORRESPONDANCE**

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de juin 2019

## **11. AUTRES SUJETS**

### **11.1. FÉLICITATION À L'USINE SARTIGAN POUR L'OBTENTION D'UN SUPPORT FINANCIER DU GOUVERNEMENT POUR MODERNISATION DE CES ÉQUIPEMENTS**

**2019-07-233**

**Considérant** que l'Usine Sartigan a obtenu une subvention de 3,6 millions afin d'acquérir de nouveaux équipements innovateurs ;

**Considérant** que l'Usine Sartigan est une entreprise établie sur le territoire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et fournit plusieurs emplois ;

**Considérant** que l'Usine Sartigan contribue essor de la Municipalité et son rayonnement ;

**En conséquence** il est proposé par Monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil félicite, au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, l'Usine Sartigan pour l'obtention de son support financier.

### **11.2. RETRAIT DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR ÉLECTION**

**2019-07-234**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a le pouvoir de retirer le vote par correspondance ;

**Considérant** que la Municipalité ne juge pas opportun de conserver le vote par correspondance ;

**En conséquence** il est proposé par Monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley révoque le vote par correspondance lors de ses élections.

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée

## **13. FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**2019-07-235**

Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 16 juillet 2019.

Il est 20h50.

---

Dany Quirion, MAIRE

---

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.